

BGer 4A 243/2019 vom 10. Dezember 2019

Bundesgericht, 2019-12-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_243_2019

FR: TF 4A 243/2019 du 10 décembre 2019

IT: TF 4A 243/2019 del 10 dicembre 2019

Regeste

retrait du recours | Droit des contrats

Volltext

Bundesgericht I. Zivilrechtliche Abteilung 10.12.2019 4A 243/2019 (4A_243/2019)
Tribunal fédéral Ire Cour de droit civil 10.12.2019 4A 243/2019 (4A_243/2019) Tribunale federale I Corte di diritto civile 10.12.2019 4A 243/2019 (4A_243/2019)

retrait du recours | Droit des contrats

Bundesgericht Tribunal fédéral Tribunale federale Tribunal federal 4A_243/2019
Ordonnance du 10 décembre 2019 Ire Cour de droit civil Composition Mme la juge Kiss, Présidente de la Cour. Greffier : M. Thélin. Participants à la procédure X. _____, représenté par Me Robert Ayrton, recourant, contre Z. _____, représenté par Me Carole Wahlen, intimé. Objet retrait du recours recours contre l'arrêt rendu le 15 mars 2019 par la Chambre des recours civile du Tribunal cantonal du canton de Vaud (HX19.012129-190408 99). Vu : la déclaration datée du 6 décembre 2019 que le recourant a personnellement adressée au Tribunal fédéral pour solliciter « l'annulation » du recours; Considérant : Que cette déclaration vaut retrait du recours et met fin à la cause; Que le recourant doit acquitter l'émolument à percevoir par le Tribunal fédéral et les dépens auxquels l'autre partie peut prétendre pour avoir pris position sur le recours. Par ces motifs, la Présidente de la Cour ordonne : 1. La cause est rayée du rôle. 2. Le recourant acquittera un émolument judiciaire de 500 francs. 3. Le recourant versera une indemnité de 1'000 francs à l'intimé, à titre de dépens. 4. La présente ordonnance est communiquée aux parties (avec copie de l'act. 34 à l'intimé) et au Tribunal cantonal du canton de Vaud. Lausanne, le 10 décembre 2019 Au nom de la Ire Cour de droit civil du Tribunal fédéral suisse La présidente : Kiss Le greffier : Thélin

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.